



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU
01/07/2019

Nombre d'élus :

- en exercice : 31
- présents : 21
- procurations : 3
- Suppléants : 1
- absents : 10
- ayant pris part au vote : 25

Étaient présents : Corinne CARDONNA, Pierre GOUVERNEYRE, Marc GRIVEL, Max VINCENT, Michel BALAIS, Claire BELLE, Jean-Marc NOTTIN, Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE, Gérard DARDET, Pierre-Antoine COLLIN, Éric MOZOYER, Jean-Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON, Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL, Laurent MONCEL, Marcel PATIN, Bernard BOURBONNAIS, Bernard COQUET, Olivier PERROT, Nicolas POUSSINEAU ;

Date de la convocation 23/05/2019

Conseil syndical du 01/07/2019

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
04/07/2019

Affichage syndical le : 04/07/2019

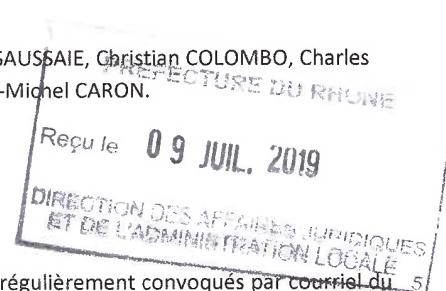
Absents représenté(s) :	Par :
Jean-Luc POIRIER	Pierre-Antoine COLLIN
Denis VERKIN	Max VINCENT
Pascal DAVID	Marcel PATIN
Romuald DELABIE	Nicolas POUSSINEAU

Étai(en)t absent(s) :

Antoine DUPERRAY, Bruno LASSAUSAIE, Christian COLOMBO, Charles MONNERET, Gérard KECK, Jean-Michel CARON.

Secrétaire de Séance élu :

Jean-Claude GRANGE



Le **lundi 1er juillet 2019**, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courrier du 23/05/2019, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Délibération du Conseil Syndical n° 2019-07-03

AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT « ANIMATION DU PAEC DE AGGLOMÉRATION LYONNAISE-ANNÉE 2017 » ET CONVENTION DE PARTENARIAT « ANIMATION DU PAEC DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE-ANNÉE 2019

RAPPORTEUR : PIERRE GOUVERNEYRE VICE-PRÉSIDENT À L'AGRICULTURE

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAEC (projet agro-environnemental et climatique) porté par la Métropole de Lyon, le SMPMO avait autorisé son président lors du conseil syndical du 24/01/2017 à signer la convention de partenariat qui avait pour objet de définir les conditions de réalisation de l'opération « **Animation du PAEC de l'agglomération lyonnaise – Année 2017** », ainsi que les modalités de partenariat entre le bénéficiaire chef de file et ses partenaires, leurs obligations et responsabilités. Il est nécessaire afin de régulariser les opérations de 2017 (conception site internet et animation locale), de passer un avenant à cette convention de partenariat.

De plus pour poursuivre le partenariat en 2019 et la mise en œuvre du PAEC sur le territoire Plaines Monts d'Or, il est proposé d'autoriser le président à signer une convention de partenariat pour l'année

2019. Cette convention a pour objet, comme en 2017, de définir les conditions de réalisation de l'opération « **Animation du PAEC de l'agglomération lyonnaise – Année 2019** ».
La convention est conclue pour une durée de 12 mois, avec un engagement des dépenses entre le 01/01/2019 et 31/12/2019.

Cette convention permettra de rembourser le syndicat intégralement pour ses frais d'animation sur l'opération, ainsi que les frais directs.

Il est proposé au conseil syndical d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention 2017 et la convention de partenariat « Animation du PAEC de l'agglomération lyonnaise – Année 2019 ».

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.*

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 01/07/2019*

Max Vincent,
Président

